



Juin 2018
ÉDITO



© Michel Jolyot

Mardi 3 juillet 2018, le Sénat a adopté avec modifications, par 215 voix pour et 94 voix contre, le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Ce projet de loi résulte des travaux des États généraux de l'alimentation qui se sont tenus de juillet à décembre 2017. Le texte, tel que transmis par l'Assemblée nationale, comporte trois grands volets :

- des dispositions tendant à « l'amélioration de l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire » ;
- des mesures en faveur d'une « alimentation saine, durable, de qualité et accessible à tous » ;
- des mesures de simplification dans le domaine agricole.

Sur le rapport de M. Michel RAISON (Les Républicains – Haute-Saône) et Mme Anne-Catherine LOISIER (Ratt. Union Centriste – Côte-d'Or), la commission des affaires économiques a apporté des modifications visant à :

- rééquilibrer davantage les rapports de force dans les relations commerciales, en instaurant une clause de révision de prix automatique pour les produits composés à plus de 50% de matières premières agricoles dont le prix connaîtrait une forte augmentation et en imposant de formaliser par un écrit motivé le refus des conditions générales de vente par un distributeur ;
- supprimer des surcroûts de charges et de contraintes pour les agriculteurs introduits au sein du projet de loi ;
- favoriser les sources de revenus complémentaires des agriculteurs en renforçant le « droit à l'injection » du biogaz dans les réseaux de gaz naturel ;
- favoriser le développement de substituts aux produits phytosanitaires en simplifiant les démarches administratives les concernant.

En séance publique, le Sénat a apporté des modifications visant à :

- rendre plus transparente la fixation des prix des produits agricoles en prévoyant que le prix soit déterminé ou déterminable par une formule claire et accessible dans les contrats de vente ;
- renforcer l'encadrement de toutes les promotions sur tous les produits alimentaires, y compris sous marques de distributeurs ;
- réintroduire le dispositif d'encadrement de l'approvisionnement de la restauration collective publique, fixant notamment un objectif de 20 % de produits bio, tout en assouplissant certaines modalités et en prévoyant une évaluation des conséquences financières à la fois pour les gestionnaires des établissements et pour les usagers ;
- imposer aux productions étrangères importées et commercialisées en France le respect des normes européennes et françaises en termes de traitements et de production ;

Grâce au travail des sénateurs, les charges pesant sur notre agriculture ont néanmoins été allégées. Afin de faire entendre nos propositions audibles par les députés, nous ne sommes sans doute pas allés aussi loin que d'aucuns le voulaient, mais il y a de vraies avancées. Avec peu d'enthousiasme, j'ai voté ce texte modifié par le Sénat. Puisse la Commission Mixte Paritaire aboutir en prenant en compte les amendements sénatoriaux et le Gouvernement rendre ce texte applicable sur le terrain !

AU SÉNAT

L'actualité au Sénat en juin



© Sénat

[L'actualité au Sénat en juin](#)

Cosignature ppl retraites agricoles



© pixabay.com

Réévaluer les petites retraites agricoles est une problématique essentielle et récurrente qui n'a toujours pas trouvé de solution viable pour le monde agricole ; le blocage persistant du Gouvernement et le vote bloqué sur la revalorisation des pensions de retraite agricoles en sont la preuve. Qui, en effet, aujourd'hui, peut trouver normal après une vie de travail, d'avoir une si faible pension de retraite, dont le niveau moyen est le plus bas de tous les régimes : 730 euros en moyenne pour une carrière complète. Ceci constitue un montant inférieur au minimum vieillesse (803 euros) et au seuil de pauvreté (1015 euros). Repousser cette urgence, comme le Gouvernement l'impose aujourd'hui, est inacceptable et démontre le mépris de celui-ci vis-à-vis des anciens agriculteurs. C'est pourquoi, j'estime essentiel de cosigner la proposition de loi tendant à réévaluer les pensions de retraite agricoles déposée par mes collègues Laurent DUPLOMB, sénateur de la Haute-Loire et Jean-Marc BOYER, sénateur du Puy-de-Dôme.

Elle propose ainsi de les augmenter de 75 à 85% du SMIC. Aussi, de 871 euros, le minimum serait porté à 987 euros par mois. Les retraités agricoles ultra-marins ayant eu jusqu'à présent un traitement différent, des mesures adaptées à leur situation sont proposées.

Cette augmentation des petites retraites représente un montant d'environ 350 millions d'euros. Aussi, concernant son financement, la proposition de loi prévoit d'augmenter la taxe sur les surfaces commerciales, la TASCOM. Plus précisément, il s'agit d'augmenter la majoration de la TASCOM pour les établissements dont la surface de vente excède 2500 m².

Ce mode de financement paraît totalement légitime et est issu d'une réflexion plus globale sur la situation de nos agriculteurs. En effet, comme les petites retraites sont les fruits de petits revenus, leurs faibles montants résident dans la difficulté pour les agriculteurs à bénéficier de prix de vente de leurs produits suffisamment élevés. Une des raisons, largement connue, est la pression mise par les enseignes des grandes surfaces à faire baisser les prix depuis des décennies. Il semble ainsi équitable que la revalorisation nécessaire et attendue des retraites agricoles soit financée par l'augmentation de la taxe sur les surfaces commerciales de plus de 2500 m².

Associations indépendantes de locataires



© pixabay.com

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté interdit aux associations locales et indépendantes de locataires, non affiliées à une organisation nationale siégeant à la Commission nationale de concertation, au Conseil national de l'habitat ou au Conseil national de la consommation, de présenter des listes aux élections des représentants des locataires dans les conseils d'administration des offices publics de l'habitat, des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré et des sociétés d'économie mixte gérant des logements sociaux.

Or, depuis 1983 nombre d'associations locales et indépendantes défendent et représentent les locataires avec neutralité, abnégation et pragmatisme sans pour autant être affiliées à une organisation nationale. Mon collègue du Bas-Rhin Claude KERN a déposé une proposition de loi visant donc à rétablir la situation qui prévalait avant l'adoption de loi n° 2017-86 et leur redonne leur liberté d'expression. Je l'ai cosignée.

Cosignature ppl EIRL



© pixabay.com

J'ai cosigné la proposition de loi de mes collègues Elisabeth LAMURE et Philippe MOUILLER visant à établir "l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée" comme la forme par défaut de l'entreprise individuelle. Lorsqu'une personne souhaite créer son entreprise sans opter pour la forme sociétaire, elle a le choix entre trois possibilités : l'EI (Entreprise Individuelle), l'EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée) lorsque l'entrepreneur décide d'affecter à son activité professionnelle, un patrimoine séparé de son patrimoine personnel, et l'EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée) qui est une SARL à associé unique pouvant être une personne physique ou morale. Rappelons que la micro-entreprise n'est pas un statut juridique mais un régime fiscal et social dérogatoire. Dans un souci de simplification des démarches liées à la création d'une entreprise individuelle et de protection du chef d'entreprise, le texte que j'ai cosigné propose de consacrer l'EIRL comme la forme par défaut de l'entreprise individuelle, pour tout créateur d'entreprise souhaitant exercer son activité en nom propre. Cette proposition de loi est motivée par deux caractéristiques de l'EIRL :
- la protection du patrimoine privé de l'entrepreneur. Cette protection résulte, dans le cadre de l'EIRL, de l'affectation à l'activité professionnelle de l'entrepreneur, d'un patrimoine séparé de son patrimoine personnel, sans création d'une personne morale ;
- la possibilité d'opter pour l'impôt sur les sociétés, sans pour autant subir, la charge administrative du formalisme lié à la forme sociétaire.
Cette proposition de loi est également de nature à faciliter le transfert de l'entreprise individuelle vers un statut de société.

Cosignature ppl communes nouvelles



© pixabay.com

J'ai cosigné la proposition de loi de ma collègue centriste Françoise GATEL visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires. Avec 560 créations au 1er janvier 2018, leur dynamique est bien réelle. Conçu par et pour le terrain, le mouvement a été initié par les élus locaux eux-mêmes, reposant sur la confiance dans leur capacité à inventer un avenir pérenne pour leurs territoires. Grâce à la loi de mars 2015, qui a largement contribué à cet engouement, plus de 1900 communes ont sauté le pas. Dans cette continuité, ce texte souhaite encourager cette dynamique et lever certains freins. Il est prévu de faciliter l'adaptation des communes nouvelles aux diverses réalités des territoires, qu'il s'agisse de leur mode de gouvernance (composition du conseil municipal après 2020), de leur fonctionnement pendant la période transitoire (problème du remplacement des sièges vacants, commission permanente dans certains cas), et de leur organisation avec l'intercommunalité (communes-communautés).

[Lire la proposition de loi](#)

Rencontre Président du Souvenir Français



© D.R.

Suite au dépôt de ma proposition de loi visant à assurer la protection des drapeaux des associations d'anciens combattants, largement cosignée par mes collègues, le Président national du Souvenir Français a demandé à me rencontrer. J'ai donc reçu Serge BARCELLINI au Sénat le 30 mai dernier afin d'échanger sur la rédaction de mon texte. Il a été convaincu de cette rédaction qui englobe notamment les objectifs de son association reconnue d'intérêt public perpétuant la mémoire des soldats Morts pour la France. Dans ce texte, je prévois d'une part, l'obligation de la restitution des drapeaux conservés par les bénévoles n'exerçant plus cette fonction et l'interdiction stricte de la vente de ceux-ci. D'autre part, en cas de déshérence, il est prévu d'attribuer la propriété des drapeaux d'associations disparues à leur mairie de domiciliation afin de poursuivre le devoir de mémoire en conventionnant par exemple avec un établissement scolaire ou une association de mémoire ou d'anciens combattants en lien avec le Souvenir français et l'ONAC-VG. Ces drapeaux reprendront vie en étant un élément d'éducation à la citoyenneté.

La baguette de pain à l'UNESCO ?



© pixabay.com

J'ai adressé un courrier de soutien à l'initiative portée par la Confédération nationale de la boulangerie et de la boulangerie-pâtisserie française de la candidature de la baguette à l'UNESCO. Je tiens à féliciter la profession de proposer cette initiative de reconnaissance au titre du patrimoine mondial de l'Humanité afin de démontrer le savoir-faire de la boulangerie française. Ils peuvent compter sur mon soutien plein et entier à cette inscription auprès de l'UNESCO d'un aliment emblématique de la gastronomie française, du savoir-faire des artisans et de la culture populaire de notre pays. Les Français sont attachés à la baguette de pain française ; qui est reconnue et appréciée par les amateurs et gastronomes du monde entier. N'oublions pas que la baguette de pain est une caractéristique de la France dans l'imaginaire des étrangers ! Elle doit être le premier aliment acheté par les touristes lorsqu'ils séjournent en France afin de connaître le goût originel de ce pain confectionné par les artisans français à raison de 6 milliards de baguettes par an. La Champagne a pu inscrire ses Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au patrimoine de l'UNESCO en raison du caractère particulier du Champagne et des ensembles qui se sont constitués autour de ce produit unique au monde, mais aussi en raison de son caractère universel. Il est indéniable que la baguette revête aussi un caractère universel. Se rendre à la boulangerie est une pratique sociale populaire qui rythme la vie des Français et transcende les oppositions entre classes sociales, régions, villes, zones rurales, etc. Réparties sur tout le territoire français, les boulangeries ont une fonction sociale essentielle et contribuent significativement à la préservation des centres-villes et au dynamisme des territoires. Les valeurs de convivialité et de partage, le caractère populaire et le lien social et familial véhiculés par la baguette de pain rendent ses savoir-faire et sa culture dignes d'être reconnus par l'UNESCO. Elle y a toute sa place !

Audition Directrice Générale d'ENGIE



© Sénat

La commission des affaires économiques a reçu le 6 juin dernier Isabelle KOCHER, Directrice Générale d'ENGIE, entreprise du secteur énergétique. Nous avons pu l'interroger sur les stratégies de l'entreprise ou de celles de la France dans la transition énergétique. Sophie PRIMAS, présidente de la commission, a débuté la séance par cette interrogation : depuis deux ans, la stratégie d'ENGIE semble avoir consisté à se désengager massivement de certaines activités très émettrices de gaz à effet de serre ou qui exposaient trop aux variations des prix de l'énergie. Ceci s'est soldé par la vente de près de 15 milliards d'euros d'actifs, pour se réorienter vers les énergies renouvelables, les activités à prix régulés et les services énergétiques, tout en consolidant les métiers historiques dans le gaz et ses infrastructures. Ainsi, la stratégie de l'entreprise est parfois questionnée en ce qu'elle ne se traduirait pas suffisamment rapidement par de nouvelles acquisitions d'envergure, dans le renouvelable ou dans les services énergétiques en particulier.

[Voir](#) [la](#) [vidéo](#) [de](#) [l'audition](#)

Audition Stéphane TRAVERT – PJJ Alimentation



© Sénat

Les sénateurs de la commission économique ont auditionné Stéphane TRAVERT, Ministre de l'Agriculture pour évoquer les ambitions, présentes ou manquées, du projet de loi « Equilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire ». Ce texte se veut être la mise en œuvre législative des Etats Généraux de l'Alimentation qui par leurs multitudes d'ateliers, de rencontres et de contributions ont nourri de nombreuses attentes. La présidente a demandé comment le Gouvernement avait pu encourager une telle inflation normative à l'Assemblée nationale (92 articles au lieu des 17 initiaux) en donnant un avis favorable notamment à des articles additionnels relevant le plus souvent du domaine réglementaire. Les sénateurs n'ont pas mâché leurs mots afin d'alerter le Ministre sur le désespoir des agriculteurs, au cœur du projet alimentaire abordé par ce texte. Je lui ai fait part des distorsions de concurrence à l'encontre de la Ferme France soumise à des contraintes dont s'exonèrent la plupart des concurrents qui vendent dans l'Hexagone. J'ai avancé le « contrat de solutions » porté par la filière et la volonté de vivre dignement de leur travail.

[Voir la vidéo de l'audition](#)

Centres-villes et centres-bourgs



© D.R.

Jeudi 14 juin, le Sénat a adopté la proposition de loi portant Pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, présentée par Rémy POINTEREAU (LR), Martial BOURQUIN (PS) et plusieurs centaines de sénateurs ; et pour laquelle le rapporteur est le Centriste Jean-Pierre MOGA. Celle-ci est issue des travaux menés entre juillet 2017 et avril 2018 par le groupe de travail transpartisan du Sénat sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

Avec l'ambition de « passer d'une culture de périphérie à une culture de centre-ville », ce « Pacte national » autofinancé propose notamment de :

- créer une faculté de recours à des opérations de sauvegarde économique et de redynamisation (OSER) de certains centres-villes et centres-bourgs ;
- renforcer l'attractivité des centres-villes pour les habitants ;
- desserrer les contraintes qui pèsent sur les commerçants, en réduisant le poids des normes ;
- encourager la modernisation des commerces de détail ;
- mieux réguler les implantations commerciales (grandes surfaces, commerce électronique).

J'ai défendu la position du groupe Union centriste, qui a voté ce texte, car il est une véritable politique globale pour s'attaquer au problème de fond de perte d'attractivité des centres-villes et centres-bourgs, accru depuis les années 2000. En effet, la recomposition sociale des territoires a été puissante (émergence des métropoles, accélération du développement de la grande distribution, commerce en ligne...). Globalement, le premier constat alarmant est la baisse de l'attractivité commerciale des centres. Ceux-ci n'assurent plus que 30% de nos modes de consommation. Entre 1994 et 2009, les grandes surfaces ont crû de 60% ! Alors que dans le même temps, la consommation finale des ménages augmentait de 38% seulement. Aussi, j'ai insisté sur le rôle de l'Etat dans l'équitable aménagement du territoire et sur le rôle des consommateurs, qui doivent être acteurs de la vitalité des centres-villes et centres-bourgs. Le Sénat a adopté mes amendements qui visent à rationaliser les moyens d'action en évitant la création d'une Agence supplémentaire. Ainsi, les missions de redynamisation des centres seront assurées par l'Agence nationale de Cohésion des territoires, qui vient d'être créée.

Conservateur des hypothèques



© pixabay.com

J'ai accepté de cosigner une proposition de loi très simple de ma collègue centriste Nathalie GOULET visant à faciliter la prise de garanties immobilières. Elle propose d'encourager les dispositifs financiers qui accompagnent les prises de mesures conservatoires. En effet, depuis un édit de Louis XV du 17 juin 1771 et jusqu'au 1er janvier 2013, existait le conservateur des hypothèques. Cette « fonction » a été supprimée par une ordonnance de 2010 portant suppression du régime des conservateurs des hypothèques ; qui était un fonctionnaire chargé d'enregistrer tous les actes relatifs aux biens immobiliers. Or, son salaire demeure ! La proposition de loi propose de supprimer cette charge reversée à l'administration fiscale qui pèse sur les créanciers.

[Voir la proposition de loi](#)

Propositions de loi diverses



© Sénat

J'ai aussi cosigné les propositions de loi suivantes :

- Proposition de loi d'Yves DETRAIGNE visant à pérenniser l'emploi de caméras individuelles par les agents de la police municipale

- Proposition de loi de Jocelyne GUIDEZ visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants

- Proposition de loi d'Olivier PACCAUD visant à améliorer la scolarisation des enfants en situation de handicap par une formation spécifique des futurs enseignants

Rencontre avec l'Ambassadeur de Hongrie



© Public Sénat

Le 13 juin dernier, membre du groupe d'amitié France-Hongrie, j'ai rencontré SEM. Georges KAROLYI, Ambassadeur de Hongrie en France, pour un échange sur la situation en Hongrie à l'issue des élections législatives qui se sont tenues le 8 avril dernier. M. Georges KAROLYI a rappelé que le parti au pouvoir, le Fidesz, a remporté les élections pour la troisième fois consécutive et bénéficie de la majorité constituante avec les deux-tiers des sièges au Parlement (133 sièges sur 199). Parmi les faits notables de ce scrutin, il convient de souligner la participation qui a dépassé 70 %. Les dirigeants des forces politiques d'opposition ont presque tous démissionné à la suite de ce revers électoral et une révision constitutionnelle a été annoncée pour l'automne prochain. En ce qui concerne les relations de la Hongrie avec l'Union européenne, l'Ambassadeur a souligné que l'Histoire hongroise est depuis toujours européenne et que l'immense majorité des Hongrois se sentent européens. Si défiance il y a, c'est envers les institutions européennes et la prise de décision politique. Selon lui, la Hongrie est plus « euro-réaliste » qu'« eurosceptique ». Quant au rapprochement avec la Russie, parfois pointé par les observateurs, il faut en chercher la raison dans la grande dépendance énergétique de la Hongrie aux approvisionnements russes de gaz et de pétrole ainsi que dans le « réalisme géopolitique » hongrois. Sur la politique migratoire, il a souligné la volonté hongroise de respecter les traités européens dans le cadre de l'espace Schengen et d'accueillir les réfugiés politiques. La Hongrie est, en revanche, hostile aux quotas européens et au système de répartition obligatoire entre pays, y voyant un domaine majeur de la souveraineté des États et le non-respect du principe de subsidiarité. J'étais ravie de ces échanges dans un français parfait !

PJL Alimentation : mes amendements adoptés



© pixabay.com

La commission des affaires économiques du Sénat s'est réunie les 12 et 13 juin afin d'examiner les amendements au projet de loi sur l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire. Certains objectifs de cette loi sont d'assurer, d'une part, des revenus aux exploitants et d'autre part, d'équilibrer les relations commerciales.

Premièrement, la commission a entendu les arguments en faveur de la profession viticole par l'adoption de mes amendements (tous cosignés par Yves DETRAIGNE) permettant le maintien de ce qui marche en Champagne. Déjà, l'accord interprofessionnel champenois est bien équilibré et souvent cité en exemple. L'amendement que j'ai déposé a été adopté : il se veut complémentaire en donnant la primauté aux contrats interprofessionnels.

Le second amendement que j'ai fait adopter maintient la clause de réserve de propriété de manière obligatoire dans les contrats-types permettant ainsi un délai de paiement supérieur au droit commun pour les acheteurs de raisin et de vin et en même temps, une protection des vignerons qui restent propriétaires de leurs raisins ou vins tant que le paiement n'est pas effectué. Enfin, l'amendement visant à garder la déclaration de récolte a été retenu par la commission.

Deuxièmement, j'ai reçu le soutien de mes collègues en validant la proposition de sécuriser le principe de valorisation de tous les débouchés, y compris énergétiques, dans l'intérêt des agriculteurs, notamment pour les biocarburants via l'éthanol de mélasse, ou les amidons résiduels. Ces amendements ont tous été maintenus lors de l'examen en séance publique ; séance qui a également permis de voir satisfait l'amendement visant à clarifier les délais de paiement non abusifs, important pour la filière viticole champenoise.

Pour protéger l'équilibre des relations commerciales qui fonctionnent dans les régions viticoles telles que la Champagne, nous avons, avec quelques collègues, conquis l'approbation de nos pairs. Il reste désormais aux députés à maintenir les avancées que nous avons portées !

Rencontre Président Chambre des Métiers



© D.R.

A l'approche de l'examen du projet de loi relatif à l'apprentissage et à la formation professionnelle, Michel BOULANT, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Marne, est venu au Sénat pour échanger sur les attentes des artisans. Je l'ai accueilli avec mes collègues René-Paul SAVARY et Yves DETRAIGNE. Les Chambres de Métiers partagent l'ambition du gouvernement à travers ce texte : s'appuyer sur l'apprentissage, voie de formation d'excellence, qui permet l'insertion professionnelle des jeunes et des publics en reconversion et l'accès à l'entrepreneuriat. Ces Chambres consulaires ont un rôle essentiel en matière d'apprentissage, tant au niveau de leur expertise que de leur savoir-faire. Avec leur appui et à travers leurs CFA, l'artisanat forme chaque année 35% de l'ensemble des apprentis en France. 67% de ces jeunes sont embauchés dans les 7 mois à l'issue de leur formation. Plusieurs de leurs propositions ont été reprises dans le projet de loi, en particulier : la préparation à l'apprentissage, l'affichage annuel des taux d'obtention de diplômes et des titres professionnels et des taux d'insertion, la simplification du cadre juridique du contrat d'apprentissage et le renforcement du rôle des chambres consulaires en matière de médiation entre employeurs et apprentis. Néanmoins, les débats ont mis en lumière une problématique : la définition dans la loi de la base de calcul du coût au contrat afin que le financement des CFA et celui du coût de formation de l'apprenti pour les entreprises de moins de 50 salariés soient assurés. Or, en l'absence de définition juste et complète du coût au contrat, la réforme pourrait mettre en péril de nombreux centres de formation. Leur souhait est que la base de calcul du coût par apprenti s'aligne sur les coûts réellement supportés par le CFA. Cette base devrait se composer principalement des dépenses pédagogiques, de structure, liées aux démarches qualité, au développement et à la promotion de l'apprentissage et d'amortissement des investissements. Elles estiment également que soit intégrée la taille de l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage dans les critères de modulation du niveau de prise en charge défini par les branches professionnelles. Nous avons abordé d'autres points du projet de loi et des attentes des artisans ; nous serons vigilants et actifs lors de l'examen du texte.

PJL Alimentation : mon intervention à la tribune



© D.R.

Au nom du groupe Union Centriste, à la tribune de la Haute assemblée, je me suis exprimée devant le Ministre de l'Agriculture pour rappeler que ce texte « Alimentation » aura un impact sur les agriculteurs, au premier rang de la production alimentaire. Annoncé comme issu des Etats Généraux de l'Alimentation, ce texte aurait dû afficher des ambitions pour le modèle agroéconomique de nos exploitations (revenus suffisants aux agriculteurs, alimentation saine, respectueuse de l'environnement, compétitivité). Devant les très nombreuses rencontres et les centaines de contributions débattues par tous et in fine partagées par le plus grand nombre, les agriculteurs notamment s'attendaient à un texte fondateur, novateur, consensuel et donnant confiance à l'avenir de cette filière économique de premier plan. La déception est grande chez nos professionnels ! Trois préalables auraient dû transparaître dans la loi :

- harmoniser au sein de l'Union européenne notamment en évitant toute surtransposition des normes communautaires (un engagement du Président de la République !) ;
- avant toute interdiction, s'assurer de disposer de solutions au moins aussi efficaces que les précédentes ;
- valoriser et soutenir les pratiques des agriculteurs qui ont accompli de multiples améliorations depuis des décennies, et bien souvent de manière volontaire.

Ces initiatives sont celles des agriculteurs qui font évoluer leurs métiers afin de protéger l'environnement, les milieux naturels et la santé des consommateurs. Elles ont été rendues possibles grâce à leur implication personnelle et grâce à l'intégration de ces nouvelles pratiques dans leur plan de gestion et leur modèle économique.

Collectivement interpellés par les consommateurs sur leurs modes de production et d'exploitation, les agriculteurs continuent de répondre aux évolutions sociétales et portent l'ambition d'un « contrat de solutions ». Ce contrat, associant plus d'une trentaine d'organisations agricoles et de recherche, intègre toutes les productions, tous les territoires et toutes les filières. Il vise à développer l'innovation, le conseil, la formation et l'adoption des alternatives de protection des cultures afin de répondre concrètement aux attentes sociétales sur l'utilisation des produits phytosanitaires, tout en garantissant la compétitivité de la Ferme France. Avec ce « contrat de solutions », ils souhaitent être pleinement acteurs de la construction de modèles en sortant des interdits et en portant les performances économique, sociale, environnementale et sanitaire. Dans ce contrat conséquent, plus de 250 solutions d'avenir ont d'ores et déjà été identifiées parmi les pratiques agronomiques, le numérique, l'innovation variétale, ou encore les techniques de pulvérisation et de mécanisation. Après ce projet de loi, il me semble important que l'Etat puisse s'engager avec la profession agricole sur ce « contrat de solutions » qui doit être gagnant pour toutes les parties : pour la compétitivité de l'agriculture française, fleuron de l'économie nationale, pour l'environnement et la santé. Les agriculteurs sont prêts à le présenter, ils sont prêts à le mettre en œuvre, l'Etat est-il prêt à accompagner la démarche ambitieuse ? L'Etat est-il déterminé à s'engager aussi de manière pluriannuelle sur les solutions efficaces et concrètes proposées par ces professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire. N'oublions pas que la France a la meilleure agriculture du monde et que les produits importés en France ne sont pas toujours soumis aux mêmes contraintes que celles de nos agriculteurs. Grâce au « contrat de solutions », l'occasion est donnée de remplir toutes les cases des objectifs environnementaux, sanitaires et économiques et ce de manière volontaire !!! J'ai demandé l'engagement du Gouvernement à ces sujets !

Réponses multiples de ministres



© pixabay.com

Ce mois-ci encore, j'ai reçu de nombreuses réponses ministérielles suite aux questions écrites que j'avais déposées :

- 1) Allocation substantielle en cas de grossesse : lire la réponse de la ministre de la Santé
- 2) Parcours de soins des « Dys » : lire la réponse de la ministre de la Santé
- 3) Suppression de navigabilité de voies fluviales : lire la réponse de la ministre des Transports
- 4) Pratique infirmière avancée : lire la réponse de la ministre de la Santé
- 5) Équité des plans d'accompagnement des « Dys » : lire la réponse du ministre de l'Éducation nationale

Délivrance des appareillages par les orthopédistes



© pixabay.com

J'ai attiré l'attention de la ministre de la santé sur la délivrance des appareillages de série et sur mesure par les orthopédistes-orthésistes. Les professionnels de santé diplômés et auxiliaires médicaux de ces spécialités sont inquiets. La loi en vigueur, impose que pour exercer le métier d'orthopédiste-orthésiste et, délivrer des appareillages de série et sur mesure, il faut être diplômé. Alors que nous assistons à une augmentation des dépenses publiques pour certains appareillages, ils déplorent la possibilité de publication d'un arrêté qui permettrait à des non professionnels de santé, employés de prestataires de matériel médical, non diplômés et formés en quelques heures, d'être habilités à la délivrance de ce type d'appareillage. Cette formation courte qui en découlerait, entraînerait, selon eux, nombre de difficultés, telles que la mise en danger des patients par une inaptitude à une prise en charge globale, la mise en péril de la profession d'orthopédiste-orthésiste et de son économie, la mise en danger des écoles qui forment des professionnels de santé dans les règles de l'art, avec un référentiel inscrit au RNCP de niveau III, sans oublier l'impact sur le budget de la sécurité sociale, en raison de mésusages et effets secondaires indésirables, liés à une mauvaise prise en charge et/ou mauvaise délivrance de l'appareillage. Ils estiment que toutes ces situations seraient un préjudice pour les patients et pour les orthopédistes-orthésistes diplômés. J'attends la réponse ministérielle.

Betteraves : lutte contre le puceron vert



© pixabay.com

J'ai interpellé le ministre de l'Agriculture sur les risques majeurs encourus par la culture de la betterave en raison de la possibilité d'interdire les molécules néonicotinoïdes ; seules protections efficaces aujourd'hui contre le puceron vert. Celui-ci pourrait être responsable de la perte de rendements de 50% dans certaines régions. L'article L.253-8 du code rural et de la pêche maritime interdit à compter du 1er septembre 2018 l'usage de substances actives de type « néonicotinoïde ». Son alinéa 4 prévoit que "Des dérogations à l'interdiction peuvent être accordées jusqu'au 1er juillet 2020 par arrêté conjoint des ministres chargés de l'agriculture, de l'environnement et de la santé". L'interprofession demande une dérogation jusqu'en 2020 pour la culture de la betterave et ce, pour plusieurs raisons de bon sens, notamment environnementales, et ne mettant pas en cause la protection des abeilles et de autres pollinisateurs. Premièrement, l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail (ANSES) a soulevé l'absence d'alternatives efficaces en culture betteravière à ces molécules utilisées en enrobage de semence permettant un dosage optimisé, évitant le recours à des aspersions et limitant leur propagation.

Deuxièmement, la betterave sucrière est récoltée avant floraison ! Elle n'est donc pas attractive pour les insectes pollinisateurs ne trouvant ainsi aucun nectar à butiner : pas de contact avec les néonicotinoïdes ! C'est pourquoi, le commissaire européen en charge de l'Agriculture Phil HOGAN a indiqué qu'il était favorable à une dérogation à cette interdiction pour cette culture. Notons que la réglementation européenne permet d'y déroger si une contrainte technique se présentait, comme l'absence de d'alternatives. Les représentants des agriculteurs ne s'opposent pas à l'abrogation de ces néonicotinoïdes pour les cultures qui sont en contact direct avec les insectes pollinisateurs. Ils appliqueront les alternatives efficaces car il faut maintenir la biodiversité : abeilles, bourdons et papillons en sont le pilier ! Mais, ils demandent d'exclure les betteraves de cette interdiction car les réalités évoquées ci-dessus épargnent la pollinisation et ses chevilles ouvrières. J'attends la réponse du ministre.

Ethanol de mélasse : épisode 2



© pixabay.com

Pour faire suite à la récente réponse de Nicolas HULOT à la saisine de février dernier sur la question du statut des sucres non extractibles (mélasses) en France, avec les députés MAGNIER, BEAUVAIS, de COURSON et les sénateurs DETRAIGNE et SAVARY, nous avons à nouveau repréciser des faits car sa réponse nous avait laissé perplexes et rend sa position incompréhensible pour la filière betterave-sucre. La Directive Européenne Energie Renouvelable prévoit que les résidus ne sont pas soumis au plafond applicable aux biocarburants produits à partir de plantes alimentaires. Or, la mélasse est un résidu de transformation de la production sucrière et ne doit donc pas être plafonnée comme le sont les biocarburants à base de plantes. La position du gouvernement français va donc manifestement à l'encontre de la réglementation européenne. En outre, avec une telle décision, notre pays se condamne à devenir totalement dépendant des importations d'autres résidus tels que le braie de talloil (écorce d'arbres) issu de l'industrie papetière des pays du Nord ou bien d'huile prétendument usagée principalement d'huile de palme. Par conséquent, en détruisant un débouché très important pour les sucres non-extractibles, la décision gouvernementale affaiblit les producteurs sucriers déjà confrontés aux enjeux majeurs de la fin des quotas de sucre et compromet, dans le même temps, tout développement de la bioéconomie en empêchant la diversification des débouchés des résidus vers des secteurs porteurs pour l'avenir (notamment la possible valorisation des pulpes en biogaz). A la lumière de ses éléments, nous lui avons demandé de reconsidérer sa position et de revenir sur cette décision dangereuse pour la filière sucrière française et pour le développement durable.

Réponse Ministre des Sports – CNDS



© pixabay.com

En décembre 2017, nous avons été quelques dizaines de députés et de sénateurs à signer une lettre ouverte pour le maintien du budget du Sport. Ce courrier, relayé notamment par le journal L'Equipe, dénonçait la baisse de 7% du budget des sports. Celle-ci compromet largement les objectifs ambitieux affichés par le ministère et réduisait le financement du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Le 8 juin dernier, Laura FLESSEL nous répond qu'elle a dû faire des choix dans un budget contraint et qu'elle estime que ceux-ci sont justes. Elle nous informe par ailleurs que le CNDS et la direction des Sports sont en mesure de dégager une enveloppe exceptionnelle de 5,6 millions d'euros en 2018 pour les clubs sportifs en difficulté. Il appartient aux Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de les identifier en lien avec les collectivités et le mouvement sportif.

Villa Bissinger : les lauréats 2018



© Jean Batillet

Chaque année, des allocations de recherches de 3 000 euros chacune sont délivrées par le Centre d'Etudes de la Vigne et du Vin en Champagne de la Villa Bissinger (CEVVIN) et financées par le Conseil départemental de la Marne pour encourager des travaux d'étudiants en Master 1 ou Master 2 consacrés à la vigne et/ou au vin de Champagne. J'ai eu l'honneur de présider la 17^e présentation publique des travaux menés par trois étudiantes lauréates des bourses de recherche le 31 mai à Ay : « L'œnotourisme en Champagne : stratégies de développement dans la filière vitivinicole champenoise » par Elodie DESCENDIER (MBA Tourisme – EFHT Paris) ; « De l'organisation de la filière du Champagne à la diversité des stratégies œnotouristiques chez les professionnels du Champagne » par Elsa GATELIER (Doctorante en sciences économiques – URCA Reims) et « l'éco-œnotourisme comme outil de développement durable du territoire champenois » par Julie WENIS (Master IATEUR Reims).

Nous avons profité également d'une courte présentation des sujets des trois nouveaux candidats retenus pour l'année universitaire 2017-2018 : l'un portant sur la stratégie d'une marque de Champagne familiale ; l'autre sur les Champagne, Prosecco et Cava et le dernier sur les sociétés coopératives d'intérêt collectif du vignoble champenois.

Félicitations à ces jeunes pour leur investissement personnel qui peuvent donner des bases de développement et d'inspirations pour la Champagne et bravo à Etienne Monet et l'équipe de la Villa Bissinger pour cet accompagnement !

Fêtes Johanniques à Reims



© Ville de Reims

J'ai eu plaisir à participer à ces magnifiques Fêtes Johanniques dans la Cité des Sacres. Elles commémorent chaque printemps le sacre de Charles VII et attirent près de 100 000 visiteurs. Musiciens et artisans médiévaux, troupes, campements et spectacles ont pris place aux abords de la cathédrale Notre-Dame de Reims. Cabaret médiéval, défilé au flambeau de Jeanne en armure, cérémonie devant la statue équestre de Jeanne d'Arc, grand défilé médiéval ont rythmée une édition 2018 haute en couleur et riche en expériences ! J'adresse un grand bravo aux bénévoles, aux agents de la collectivité et aux élus rémois pour la réussite de cet évènement historique et festif !

Les Messies de Vandières



© D.R.

Samedi 16 juin, je participais à Vandières, en compagnie de nombreuses personnalités et riverains, à un hommage à des Héros de la Première guerre mondiale : l'Adjudant FORQUET et le Sous-Lieutenant PENIGNAUD. Les témoignages militaires sont unanimes sur le caractère de ces hommes notamment du pilote FORQUET : « Pilote remarquable, d'une bravoure et d'un dévouement hors pair. Témoigne en toutes circonstances d'une audace et d'un mépris du danger dignes des plus grands éloges. Le 15 juillet, pendant l'attaque, s'est offert pour aller ravitailler en munitions une compagnie d'infanterie encerclée. Malgré la pluie, a accompli sa mission à 150 mètres d'altitude. ». Ils ont été tués au combat, lorsque leur Salmson 2A2 a été abattu par la DCA allemande, dans les environs de Vertus, le 1er août 1918. Dans cette épopée symbolique, comme il peut y en avoir des centaines ou des milliers entre 1914 et 1918, Vandières reste un village particulier pour deux raisons : d'une part, ces deux hommes avaient été surnommés "les Messies de Vandières" par les prisonniers de Vandières qu'ils ont ravitaillé par avion, le 15 juillet 1918, et qui, grâce à eux, furent délivrés, le 18. D'autre part, il s'agirait du premier aérolargage reconnu. Quand on voit la beauté des lieux et le calme de ce paysage à Vandières, on appréhende les journées et les années difficiles qu'ont enduré les soldats et les appelés dans cette « Grande guerre ». Je félicite les élus, notamment Odile LEMAIRE, maire de la commune et les bénévoles de Vandières pour la réalisation de ce chemin de la mémoire !

Marie-Hélène ROMEDENNE



© D.R.

Il y a des journées particulières dans la vie d'une élue ; le départ en retraite de Marie-Hélène ROMEDENNE en est une bien plus encore. Pour elle, bien évidemment car elle va commencer une seconde vie rythmée mais aussi parce que la directrice de la Bibliothèque départementale de la Marne a marqué son parcours à la tête de l'entité. J'ai une empathie particulière pour cette « institution départementale » car elle est un allié structurant de la diffusion de la culture en milieu rural. A la tête du réseau départemental de lecture publique, la Bibliothèque œuvre au service des bibliothèques situées en milieu rural ou périurbain. 125 bibliothèques environ font partie du réseau (il comprend également les communes desservies sous forme de prêts directs dans le bibliobus). Si le prêt de documents est sa vocation première, elle forme et aide également le personnel de ces bibliothèques, conseille les élus sur un projet d'aménagement ou encore participe à la mise en place d'animations culturelles. Le Président du Conseil départemental, les élus et ses collègues du Département lui ont témoigné une réelle sympathie lors de « pot de départ ». Pour ma part, je lui ai fait part de ma reconnaissance pour avoir manié avec tant de réussite et de professionnalisme la politique de lecture de la collectivité départementale. J'ai apprécié de travailler avec madame ROMEDENNE toutes ses années au service de la culture auprès de nos communes. Puisqu'elle pensait à tout, je suis sereine sur la pérennité de la qualité des missions assurées à la Bibliothèque car une équipe formidable, presque magique, s'est constituée autour de sa directrice : la relève est assurée ! Bonne retraite Marie-Hélène et merci pour votre travail de service aux publics !

CONTACTS

AU SÉNAT

Jonathan RODRIGUES
Tél. : 01 42 34 24 88
f.ferat@senat.fr

DANS LA MARNE

Lucile CRETON
Tél. : 03 26 58 15 23
francoise.ferat@orange.fr

senateur-ferat.org

unioncentriste-senat.fr

